

Texte, sans l'iconographie, ni les pièces justificatives, ni les *indices* des fondeurs et des carillonneurs cités (p. 314-402), correspondant aux p. 279-313 de l'article de J.-P. Félix, M.-H.Marganne & M. Mélard, *Cloches, carillon et carillonneurs à la basilique Saint-Martin de Liège*, dans J.-P. Félix (éd.), *Orgues, organistes, maîtres de chant et de musique à la basilique Saint-Martin de Liège*, Bruxelles, chez l'éditeur, 2007, p. 279-402.

## Cloches, carillon et carillonneurs à la basilique St-Martin de Liège

Jean-Pierre FELIX, Marie-Hélène MARGANNE et Marc MELARD

### Plan

Plan.....	1
Avant-propos .....	2
I. Les cloches de volée .....	3
A. Les cloches sous l'Ancien Régime .....	3
1. - Henri et Rach Grongnart .....	3
2. Travaux de Jean Simon (1664) .....	3
3. Achat en 1765 de la grosse cloche de la Ville de Huy .....	3
4. Livraison de cinq cloches par Martin Legros (1766).....	4
5. Les pertes au cours de la Révolution française.....	5
B. Les cloches au 19e siècle.....	6
1. Le nouveau Bourdon d'André-Louis Van den Gheyn (1810).....	6
2. Refonte de la troisième cloche par André-Louis Van den Gheyn (1810) .....	6
3. Refonte de trois cloches en deux nouvelles par André-Louis-Jean Van Aerschodt (1839) .....	6
4. Le nouveau Bourdon d'André-Louis-Jean Van Aerschodt (1856).....	6
5. Une petite cloche d'André-Louis-Jean VAN AERSCHODT (1856).....	7
C. Les cloches au 20e siècle .....	8
1. L'acquisition en 1912 d'une cloche de Roch Grongnart (1661) en provenance de l'église St-Denis	8
2. La réquisition de trois cloches par l'occupant (1943) .....	8
3. Les deux nouvelles cloches de Georges II Slegers (1951) .....	10
D. La situation actuelle .....	11
II. Le carillon et les carillonneurs .....	13
1. Le carillon .....	13
2. Les carillonneurs .....	13
III.- Les cloches d'églises décimales dépendant de St-Martin .....	14
Annexe.....	15
Iconographie .....	16
Notes .....	17

# Avant-propos

La sonnerie de la collégiale St-Martin à Liège fut prestigieuse, particulièrement au 17<sup>e</sup> siècle; elle se composait alors de dix cloches dont la plus grosse - Martin - requérait 16 hommes pour être mise en branle.

Le 19<sup>e</sup> siècle connut son heure de gloire avec un Bourdon de près de quatre tonnes, sorti en 1856 de la fonderie d'André-Louis-Jean Van Aerschodt à Louvain, lequel se revendiquait non sans fierté comme le seul successeur des Van den Gheyn. Il fallait 20 hommes pour manœuvrer cette cloche.

La tour n'abrite plus aujourd'hui que trois cloches; la seille historique et, malgré les réquisitions toujours maintenue en place pour son ancienneté, est une superbe cloche de Roch Grongnart (1661) provenant de la collégiale St-Denis.

Place à l'histoire.

# I. Les cloches de volée

## A. Les cloches sous l'Ancien Régime

Nous ne disposons que d'informations très fragmentaires sur l'antique sonnerie de St-Martin; néanmoins, il est possible de dégager les grandes lignes de cette histoire, prestigieuse à plus d'un titre.

Une cloche prénommée Martine fut bénie le 12 novembre 1504<sup>1</sup>. On apprend plus loin, dans un état de 1624 sur lequel nous reviendrons, qu'elle était la plus lourde des cloches, nécessitant 16 hommes pour l'actionner, à condition qu'il s'agisse évidemment toujours de la même.

### 1. - Henri et Rach Grongnart

Pour le 17<sup>e</sup> siècle, les recès capitulaires relatent bien des contacts avec les fondeurs de premier plan que furent Henricus et Rochus Grongnart, respectivement en 1617<sup>2</sup> et 1664<sup>3</sup>; si le détail de leurs activités n'est pas précisé, on sait toutefois que Rochus livra de nouvelles cloches.

Originaire de Dinant, la dynastie des fondeurs Grongnart exerça du dernier quart du 15<sup>e</sup> siècle jusqu'au début du 18<sup>e</sup>. L'une des branches continua à résider à Dinant, tandis que les autres s'établirent à Mons, Gand et Liège. Henri s'installa à Liège où il releva en 1609 du métier des fèvres. Roch fut baptisé à Notre-Dame-aux-Fonts à Liège le 24 avril 1612. Tous deux livrèrent quantité de cloches dans la Principauté<sup>4</sup>.

Un état daté du 30 septembre 1624 précise que la sonnerie de St-Martin se composait alors de dix cloches, appelées respectivement Primette, Seconde, Tertio, Quarto, Viquarto, Bixi, Pentecoste, Mareÿ, Glorieuse et Martin. Cette liste fut établie selon l'ordre croissant des poids puisque Bixi et Pentecoste requéraient deux sonneurs, Mareÿ quatre, Glorieuse six, et Martin pas moins de 16 hommes<sup>5</sup>. Une autre main ajouta sur le document qu'il y avait encore l'Egidiennne offerte par feu Gilles Harzeus, chanoine d'Ouffet.

### 2. Travaux de Jean Simon (1664)

En 1664, Jean Simon rétablit les cloches dans leur état premier<sup>6</sup>. Ce personnage est certainement à rattacher à la dynastie des fondeurs Simon à Illoud en Haute-Marne mais un Jean restait jusqu'à présent inconnu<sup>7</sup>. Apparaissant ici en même temps que Roch Grongnart, nous imaginons qu'il y eut association, comme ce fut souvent le cas dans ce métier.

Un registre des anniversaires et fondations de la collégiale nous renseigne sur les modalités d'utilisation de la sonnerie selon les fêtes et processions; c'était en 1766<sup>8</sup>.

### 3. Achat en 1765 de la grosse cloche de la Ville de Huy

En 1765, le chapitre de St-Martin racheta la grosse cloche de la Ville de Huy qui se trouvait suspendue dans le beffroi, alors décentré et devenu caduque<sup>9</sup>. Pour cet achat, le chapitre déboursa 5.763 florins<sup>10</sup> et l'orfèvre Petitjean en prêta une part importante<sup>11</sup>.

Il s'agissait d'une cloche qui avait déjà été refondue en 1612 par Jean Bodri, puis par Claude Plumeret en 1658 et encore, une première fois en 1724 par Jean Thomas dit Dawir<sup>12</sup>. Comme elle s'était à nouveau fêlée en 1756 et alors que la Ville de Huy était prête à contracter avec Nicolas Legros, Joseph Thomas s'offrit d'effectuer lui-même et gracieusement cette opération, ce qui fut évidemment accepté. On peut trouver une double raison à ce geste. D'abord recouvrer son amour propre; en effet, sa première refonte de la cloche en question ne résista qu'un peu plus de 30 ans. Ensuite, Thomas n'avait certainement pas envie d'essayer l'affront que cette refonte soit confiée à un concurrent. En outre, il eut à coeur d'offrir ce cadeau à la cité de Huy dont il avait été bourgmestre. Peut-être aussi, vu son âge - il avait 70 ans en 1756

- n'avait-on plus osé le solliciter. Toujours est-il que la Ville accepta le cadeau du fondeur qui s'exécuta<sup>13</sup>. Celui-ci mourut déjà l'année suivante.

Mais pourquoi la Ville de Huy avait-elle cherché à se défaire de cette cloche en 1765 déjà? C'est que le beffroi où elle était suspendue présentait d'abord l'inconvénient d'être décentré de la cité; ensuite, il se trouvait dans un état de vétusté tel qu'il convenait de l'abattre. Qui plus est, la Ville, gravement endettée par guerres, ruines et famines, souhaitait se procurer des fonds pour une reconstruction générale.

Cette cloche de 1756 de Joseph Thomas dit Dawir fut suspendue à la collégiale St-Martin comme prévu. On dut recharger le battant<sup>14</sup>, une opération pour laquelle il fallut 80 livres de fer. Une note de 1856 apparaissant dans le Journal des doyens révèle que cette cloche de Huy donnait l'ut, qu'elle était sonnée sous le jubé et que cette prestation requérait la force de huit hommes<sup>15</sup>.

Ce Joseph Thomas dit Dawir était né à Huy en 1686, étant le fils de Pierre Thomas qui semble avoir été lui-même fondeur<sup>16</sup>. Joseph Thomas travailla en association avec Joseph Plumere. Il devint bourgmestre de Huy en 1735/36 et encore en 1746/47. Il mourut dans sa ville natale en 1757. Quand par après, la Ville se trouva complètement désargentée, elle ne devait donc pas se gêner de revendre le cadeau de son bourgmestre-fondeur: dix ans s'étaient écoulés.

Nous démontrerons plus loin que cette ancienne cloche de Joseph Thomas du beffroi de Huy survécut à St-Martin jusqu'à sa réquisition par l'occupant en 1943.

#### **4. Livraison de cinq cloches par Martin Legros (1766)**

En 1766, Martin Legros, de Malmedy, coula dans un premier-fois cloches donnant respectivement les tons de mi, sol et la; 210 livres d'étain d'Angleterre et 800 livres de cuivre rouge acheminé de Cologne entrèrent dans leur confection.

Nous avons trouvé la trace de deux paiements à Legros pour 1766: un premier de 603 florins et un second de 1.526<sup>17</sup>. Certainement l'ouvrage donna-t-il satisfaction car ce fondeur reçut une attestation du chapitre<sup>18</sup>.

Le 11 août 1766, après les vêpres, Egide-Jacques de Hubens procéda à la bénédiction de ces trois cloches: l'une -la troisième en poids sur l'ensemble de la sonnerie - en l'honneur de la Sainte-Trinité et de sainte Julienne; une autre - la cinquième - en l'honneur de sainte Britte, et une autre encore - la sixième - en l'honneur de saint Lambert et de sainte Eve.

Un peu plus tard, André Michel de Hubens procéda à la bénédiction de deux autres cloches: l'une -la septième - en l'honneur de sainte Ludegarde et de la bienheureuse Isabelle; l'autre - la huitième - en l'honneur des saints Remacle et Eracle. Les cérémonies de bénédiction se produisirent chaque fois dans les cloîtres<sup>19</sup>.

Ces deux cloches supplémentaires, donnant le ré et le mi, furent également coulées par Martin Legros qui reçut à cet effet 1.110 florins<sup>20</sup>.

Malgré les quelques détails fournis sur les tons et les poids et prix, il nous semble hasardeux, pour ne pas dire utopique, de tenter une notation précise de l'entière de la sonnerie à ce moment.

L'événement que constitua la coulée de ces cinq cloches fut relaté dans la Gazette de Liège du 22 août 1766<sup>21</sup>: On a fait dans l'église collégiale St-Martin de cette ville avec les cérémonies usitées, la bénédiction de trois nouvelles cloches dont la plus grosse pesait 3.400 livres. Elles ont été fondues par le Sr. Martin Le Gros, fondeur à Malmedy. Ces trois cloches ont été reconnues par les connaisseurs parfaitement d'accord avec celles qui sont déjà sur la tour .sans avoir eu besoin d'y toucher ce qui caractérise l'habileté de ce fameux artiste. Dans peu de jours, il en fera paraître deux autres pour compléter l'Octave.

Il convient ici d'ouvrir une parenthèse sur ce Martin Legros, considéré comme le plus grand fondeur de son époque, tant dans la région mosane que rhénane. Il naquit le 30 août 1714 à Bouvignes près de Dinant, comme fils légitime de Jean-Noël Legros, chaudronnier, et d'Anne Bayot. Après s'être familiarisé à la fonte des métaux dans l'atelier paternel, il apprit l'art de la coulée des cloches chez Pierre Levache et aussi auprès de Jean Chaudoir à Liège.

Martin Legros déploya une activité particulièrement florissante, livrant quantité de cloches dans la Principauté de Liège et alentours, ainsi qu'en Rhénanie.

On ignore à quelle date et dans quelles circonstances le jeune Martin installa sa propre fonderie à Malmedy. On sait que cet atelier était situé sur les terres de l'abbaye; Legros bénéficia donc de protections. C'est dans cette cité de la Warche que, le 22 avril 1743, Martin Legros épousa Anne-Barbe Hockay. Du couple naquirent dix enfants dont le sixième - Pierre-Joseph - devint l'associé puis le successeur de son père.

C'est en 1764 que Martin Legros fut pour la première fois mandé à Cologne; ce fut pour la refonte d'une énorme cloche de 8.000 livres pour l'abbé de St-Pantaléon. L'opération réussit brillamment et les succès qu'accumula Legros dans quantité d'entreprises périlleuses lui valurent vite la jalousie féroce de ses concurrents locaux. Il reste qu'en 1771, la Ville de Cologne, en reconnaissance à ses hautes qualités, lui octroya le droit de cité et la libre maîtrise. Dès lors, c'est non sans fierté et aussi sans doute par défi envers ses concurrents que Legros apposa, auprès de son nom sur une cloche pour l'église St-Séverin, l'inscription civis Coloniensis

Bientôt, les détracteurs de Legros lancèrent contre lui une procédure judiciaire par laquelle ils comptaient lui imposer la preuve d'un apprentissage chez un maître local, ainsi que de solides références pour pouvoir pratiquer l'art de la fonderie. Il est bien évident que considérant la maîtrise qu'avait acquise Legros dans son art, ce procès était exclusivement animé par la jalousie et un protectionnisme économique vis-à-vis du Frantzoz (Français). L'affaire aboutit à Vienne où le Conseil d'Etat débouta Legros, se référant à un arrêt de l'empereur Ferdinand III selon lequel il serait désormais interdit de procéder à des coulées sans son assentiment. Legros ne pouvait recevoir plus cinglant affront à partir du moment où, pour pratiquer son art, il devait désormais se réclamer d'un maître local<sup>22</sup>. Ceci n'empêcha pas notre fondeur d'exercer encore bien plus tard pour Cologne et environs, surtout après la mort survenue en 1773 de son ennemi le plus acharné: le fondeur colonais Bartholomaus Gunder. A signaler encore que de 1781 à 1783, Martin Legros livra à l'abbaye de Malmedy un carillon composé à l'origine de 35 cloches<sup>23</sup>. Victime d'une attaque d'apoplexie, Legros décéda le 9 juin 1789 sur la Place du Marché à Malmedy.

Ses cloches sont connues pour la plénitude et le caractère argentin de leur son. Quelle était la composition de l'alliage? Une quittance relative à la coulée de sa cloche de Waismes en 1747 révèle 200 livres de cuivre en rosette - c'est-à-dire en disquettes - et 51 livres d'étain d'Angleterre, soit un rapport cuivre / étain de 4/1<sup>24</sup>. Sans prétendre que ces proportions conditionnaient la qualité exceptionnelle du produit, il est intéressant de constater que pour ses cloches pour St-Martin à Liège, le rapport fut sensiblement le même puisque Legros utilisa 800 livres de cuivre rouge<sup>25</sup> et 210 d'étain d'Angleterre<sup>26</sup>.

## 5. Les pertes au cours de la Révolution française

Jusqu'à la Révolution française, le clocher abritait huit cloches. Quatre furent saisies et brisées. Gobert<sup>27</sup> rapporte que selon l'estimation du 23 brumaire an VII (= 13 novembre 1798) du mobilier de la collégiale, les 4 grosses cloches restantes pourraient se vendre à raison de deux sols la livre. Il précisa aussi que plusieurs des anciens chanoines de St-Martin firent tous leurs efforts pour sauver au moins deux des grosses cloches et ce fut bien le cas. En effet, un rapport établi en 1800, renseigne que les deux plus grosses étaient toujours en place<sup>28</sup>; il s'agissait notamment de la cloche de Huy, comme on le démontrera plus loin.

Les six autres avaient été descendues par le citoyen Chaudoir; il doit s'agir du fondeur de cloches François Chaudoir (Liège, 12 décembre 1759)<sup>29</sup>. Celui-ci fut traduit devant le tribunal correctionnel pour avoir voulu soustraire deux des cloches de St-Martin. Comme il les restitua immédiatement, il ne fut plus inquiété. Ces deux cloches ne furent jamais rendues à St-Martin, ne pouvant plus compléter l'accord. Un fonctionnaire de la République acta<sup>30</sup>: ce n'est pas dans le bruit mais dans l'accord que consiste la beauté d'une sonnerie; ainsi ces deux cloches deviennent inutiles, elles ne peuvent plus servir. On ne pouvait dire plus vrai...

## ***B. Les cloches au 19e siècle***

### **1. Le nouveau Bourdon d'André-Louis Van den Gheyn (1810)**

Le 17 octobre 1808, en sonnant le glas pour annoncer le décès de Mgr Zaepffel, évêque de Liège, le Bourdon de St-Martin se fêla; pesant 4.227 kg, c'était la cloche la plus claire et la plus lourde de la ville<sup>31</sup><sup>32</sup>. Les marguilliers contractèrent alors avec le fondeur louvaniste Van den Gheyn; il devait s'agir d'André-Louis Van den Gheyn (Louvain, 7 mars 1758 - +1833)<sup>33</sup>. Le 14 décembre suivant, ce fondeur monta à la tour en compagnie des marguilliers pour évaluer le poids du Bourdon fêlé. L'estimation du fondeur s'éleva à 4.600 kg; en réalité, après dépose, on constata que cette cloche n'en pesait "que" 4.227. Sa refonte coûta 2.150 F.

Le 23 mai 1810, le vicaire-général Henri Henrard procéda à la bénédiction solennelle de cette nouvelle cloche. Les parrain et marraine en furent Théodore d'Oultremont, de Warfusée, représenté par M. Thomas Jacques Guillaume de Wassenaar, et Madame Olympe d'Oultremont, de Wergimont; leur extrême générosité avait rendu l'opération possible<sup>34</sup>.

### **2. Refonte de la troisième cloche par André-Louis Van den Gheyn (1810)**

Profitant de la présence des échafaudages et des ouvriers employés pour la grosse cloche, on descendit la troisième qui n'était pas en accord avec les deux autres<sup>35</sup>. André-Louis Van den Gheyn la refondit. Le 11 septembre de cette même année 1810, le vicaire-général Henrard procéda à la bénédiction sous les auspices des nobles et généreux parein et mareine, à savoir Charles Hermand Joseph Vandenstein de Jehaye - représenté par son père - et Mademoiselle Marie Charlotte Pétronille Eléonore de Grumsel d'Emal, représentée par sa tante Mademoiselle Marie Françoise Lambertine d'Hernicourt de Grumsel d'Emal. La dépense s'éleva à 2.125 F<sup>36</sup>. Cette cloche se prénomma Amanda Carola. Le mot Carola ayant été omis lors de la fusion, il fut gravé par après par un certain Coulon.

### **3. Refonte de trois cloches en deux nouvelles par André-Louis-Jean Van Aerschodt (1839)**

En 1839, on constata que deux cloches étaient fêlées et qu'une troisième donnait un son désagréable. Elles furent envoyées à Louvain et leur métal servit à couler deux nouvelles cloches. A cette occasion, il est précisé que la cloche dite de Huy était restée intacte<sup>37</sup>. Quant au fondeur louvaniste concerné, il ne pouvait plus s'agir d'André-Louis Van den Gheyn car décédé en 1833, mais bien de son petit-fils André-louis-Jean Van Aerschodt (Louvain, 3 juin 1814+Louvain, 13 juin 1888) dont la fonderie était alors installée 206 rue de Tirlemont<sup>38</sup>.

### **4. Le nouveau Bourdon d'André-Louis-Jean Van Aerschodt (1856)**

En 1855, on constata à nouveau le mauvais état des cloches: celle donnant le mi était fêlée et une autre rendait un son discordant. On se décida à vendre la plus petite des quatre cloches et à refondre les deux mauvaises en une seule, plus grosse que celle de Huy.

Préalablement à cette opération intervint ici Henri-Guillaume Magis<sup>39</sup>, membre de la fabrique d'église, directeur d'un orphelinat à Liège et qui s'imposa avec plus ou moins de bonheur dans tout ce qui

concernait la musique à Liège. En prévision de la commande du Bourdon, il tint à donner ses conseils dans deux lettres, respectivement du 26 mai et du 8 juin 1855<sup>40</sup>. Concrètement, il coucha sur papier les conditions préalables à un contrat avec le fondeur, ce en quoi il fut largement suivi.

On contracta le 9 juin 1855<sup>41</sup> avec André-Louis-Jean Van Aerschodt (1814-1888), fondeur de cloches à Louvain et qui se présentait sur son en-tête de lettre, comme seul successeur de A.L. Vandengheyn. Ce contrat prévoyait la livraison d'un Bourdon donnant un ton plus bas que la grosse cloche actuellement en place et avec laquelle il devrait se trouver en parfaite harmonie: il était admis qu'il ferait aussi entendre la tierce dans ses fausseries (sic). Cette cloche pèserait environ 4.080 kg. Le fondeur s'engageait à reprendre deux des six vieilles cloches, à savoir celles donnant le ré et le mi, pesant ensemble 2.396 kg. Ledit Bourdon serait livré dans les trois mois au pied de la tour de St-Martin. La garantie porterait sur un an à partir du jour où la cloche serait mise en volée pour la première fois. La réception serait confiée à Henri Magis signalé et Mathieu, organiste de l'église St-Jean<sup>42</sup>.

La facture du fondeur<sup>43</sup> nous apprend que la nouvelle cloche pesa en réalité 4.690 kg. Dans sa coulée, le métal de trois anciennes cloches avait servi, à savoir: 1.368 kg ½ provenant du ré; 1.010 kg provenant du mi et 638 kg provenant du sol. Déduction faite de la matière de ces anciennes cloches, compte tenu d'une perte estimée à 5 % à la fusion de ce vieux métal et considérant aussi la matière neuve qu'il convenait d'apporter, la facture s'éleva à 9.122,79 F.

Ce Bourdon fut monté dans la tour en mai 1856. Le 1 juin, alors qu'on le faisait sonner avant la grand-messe, on constata que le son changeait: la cloche était fêlée. Van Aerschodt la recoula à ses frais, la fabrique d'église n'assumant que les dépenses de descente et de remontée<sup>44</sup>. Le nouveau Bourdon sonnait déjà en décembre suivant.

Cette même année 1856, le maître-sonneur Breydel fut remplacé. Son successeur reçut un traitement fixe de 109,50 F<sup>45</sup>. On apprend par la même occasion que pour sonner le Bourdon, il fallait 20 hommes; pour la cloche de Huy, sonnée sous le jubé, il en fallait huit.

Ce Bourdon de 1856 fut saisi par les Allemands en 1943. A cette occasion, le doyen relata qu'il donnait le si bémol et qu'il portait l'inscription suivante: MAGNIFICA TE DOMINUM MECUM ET EXAL TEMUS NOMEN EJUS IN IDIPSUM - ME FUDIT VAN AERSCHOT MAJOR, SUCCESSOR A VAN DEN GHEYN, ANNO DNI MDCCCL VI. VOCA TUR JULIANA, sous l'Hostie rayonnante<sup>46</sup>. Au niveau du cerveau, la décoration se composait d'une frise formée de l'effigie de 28 saints personnages parmi lesquels le Christ, la Sainte Vierge, les apôtres, les évangélistes et les saints locaux. Sur une face apparaissait l'Hostie rayonnante et à ses côtés, sainte Julienne et sainte Eve. Sur la face opposée, un beau saint Martin équestre. On apprend encore que la hauteur de cette cloche était de 1,60 m et son diamètre 1,90 m.

## **5. Une petite cloche d'André-Louis-Jean VAN AERSCHODT (1856)**

Selon le journal des doyens, A.-L.-J. Van Aerschodt livra encore en 1856 une cloche de 200 kg qui, elle aussi, fut enlevée par l'occupant en 1943<sup>47</sup>. Inscription: A.L.J.VAN AERSCHOT MAJ. SUCCESSOR A L. VAN DEN GHEYN, ME FUDIT LOVANII 1856.

Le 31 octobre 1893, comme on sonnait à toute volée, le battant du gros Bourdon se brisa et après avoir heurté la muraille, atteignit l'un des sonneurs qui faillit avoir le crâne brisé. Le conseil de fabrique prit à sa charge tous les frais médicaux et versa 500 F aux parents du jeune homme. Un examen minutieux révéla que deux des axes ne soutenaient plus la cloche. Un spécialiste parvint à effectuer la réparation sans devoir descendre la cloche; il en coûta environ 2.000 F<sup>48</sup>.

## **C. Les cloches au 20e siècle**

### **1. L'acquisition en 1912 d'une cloche de Roch Grongnart (1661) en provenance de l'église St-Denis**

En 1912, grâce à la générosité du doyen Joseff, une cloche ancienne et devenue inutile fut rachetée à la fabrique d'église St-Denis; Joseff relata l'événement dans son journal<sup>49</sup>. A noter que la Commission des Monuments et Sites avait défendu que l'on brise cette cloche et qu'on la vende à l'étranger. La fabrique d'église St-Martin la paya 3.500 F. Sergeys<sup>50</sup>, un fondeur de Chênée, la descendit à St-Denis en octobre 1912 et la resuspendit aussitôt à St-Martin.

Le fonds Bourgault<sup>51</sup>, conservé au Musée Curtius à Liège, contient plusieurs informations sur la campanologie, et notamment la description de cette cloche, coulée en 1661 par Rochus Grongnart pour la collégiale St-Denis dont elle porte d'ailleurs le prénom. Arrivée en 1912 à St-Martin, elle y devint la deuxième en importance sur quatre. Bourgault précisa qu'elle donnait le ré et pesait 2,5 tonnes. Deux guerres mondiales suivirent cet achat et parce que cette cloche était devenue la plus ancienne du clocher de St-Martin, elle fut la seule à être toujours restée en place.

En voici les inscriptions, telles que les releva Bourgault<sup>52</sup>:

DE GLORIOSO DIONISI NOMINE VOCOR  
REVERENDUS GRATIA CATHEDRALIS ET S. DIONISII  
LEODIENSIS MATHIA D'ANS DECANO MEO NOMINE CAPITULI

ILLUSTRISSIMUS DOM. JO. PAULUS BARO. A GROESBECK  
ME FIERE FECIT

(Armoiries de Groesbeck)

DIEU SEUL EST MON ESPERANCE  
ROCHUS GRONGNART ME FECIT

Une autre main a ajouté sur la fiche de Bourgault qu'une analyse de métal révéla 75,50 % de cuivre rouge; 20,23 % d'étain; 2,88 % de zinc et 1,40 % de plomb.

De son côté, le journal du doyen Joseff nous apprend que la décoration est la suivante: à la partie supérieure, une frise représentant suivant le goût de la Renaissance, comme motif central, le tronc d'un personnage se terminant par des ornements feuillés; de chaque côté un panier d'où émergent des marguerites et des roses dont les tiges rigides s'arrondissent à leurs extrémités entourant la fleur qui les portent. Cet ornement qui a environ 12 à 13 centimètres de long se répète tout autour de la cloche. Cette cloche porte une image en bas-relief de S. Denis. A la même hauteur, mais de chaque côté, on trouve deux autres médaillons: celui de droite qui mesure 14 à 15 centimètres de diamètre, représente une scène de personnages qui pourrait être l'Annonciation (?) et à gauche, en bas-relief, un petit médaillon représentant une cloche. A l'arrière, il y a un blason couronné surmontant la devise DIEU SEUL MON ESPERANCE dans une banderole. La cloche pèse environ 2.500 kg et donne le ré.

En mai 1931, le conseil de fabrique décida de faire électrifier la manoeuvres des battants du Bourdon et de deux autres cloches (la et do). Ce travail, confié à la Maison Van Rie, de Quaregnon, coûta 47.000 F<sup>53</sup>.

### **2. La réquisition de trois cloches par l'occupant (1943)**

Du jeudi 20 au samedi 29 mai 1943, en vertu d'une ordonnance de l'autorité militaire allemande réquisitionnant les cloches des territoires occupés et malgré une véhémence protestation de l'épiscopat belge, trois cloches furent descendues et emportées. Ce furent:



- 1) le Bourdon de 4.700 kg qui avait été refondu par Van Aerschodt en 1856;
- 2) la cloche de 3.000 kg qu'avait coulée Joseph Thomas, dit Dawir; il s'agissait de la cloche dite de Huy;
- 3) la cloche de 200 kg de Van Aerschodt, de 1856.

Ces cloches firent l'objet d'un "Vorläufige Empfangsbescheinung" (= reçu provisoire; toujours la Deutsche Gründlichkeit!) et reçurent les cotes A VIII 20 et B VIII 21 et 22. Cette saisie causa l'indignation et la désolation de la population. Seule resta en place la cloche de 1661 de Rochus Grongnart.

L'opération fut menée par Van Campenhout, de Haren, au nord de Bruxelles. Tristement célèbre, cette firme collabora avec l'occupant pour cette funeste entreprise à l'échelon national. On réquisitionna des aides qui se virent contraints de collaborer. Ils laissèrent leurs noms ou leurs initiales sous forme de graffiti sur les ardoises et plomb recouvrant la toiture de la tour; ainsi, B. Soucheur et Mathieu Dethier au travail obligatoire pour enlever les cloches en mai 1943.

La descente des cloches occasionna de graves dégâts à l'édifice et un procès-verbal fut dressé par maître Henri Van Windekens, huissier près la Cour d'Appel de Liège, avec Camille Bourgault, architecte-archéologue et membre correspondant de la Commission royale des Monuments et Sites. Leur rapport, daté du 4 juin 1943, particulièrement détaillé et portant sur les dégâts aux murailles et aux planchers, s'étendit sur sept pages de texte serré<sup>54</sup>. Les experts insistèrent sur le fait qu'en plus des cloches réquisitionnées, les ouvriers avaient volé 120 m de corde et une demi-tonne de plomb de la toiture. Ce plomb, très ancien et épais, se trouvait engagé dans les joints sous les pierres; de par son arrachage, la bonne conservation de l'édifice se trouvait compromise. Forte de ce procès-verbal, la fabrique d'église déposa plainte auprès du bourgmestre, du Ministère de la Justice, du Procureur du Roi et du commandant de l'Oberfeldkommandatur.

Au moment des saisies, Camille Bourgault dressa un inventaire sommaire des cloches. Il nota<sup>55</sup>:

- 1ère cloche.- Bourdon de Van Aerschodt major (1856), successeur de Van den Gheyn. Inscriptions en caractères gothiques (voir ci-dessus). Représentation de saint Martin équestre et une série de saints.
- 2ème cloche.- Cloche de Roch Grongnart (1661) provenant de St-Denis. Inscriptions (voir ci-dessus). Donne le ré. Poids: 2.500 kg.
- 3ème cloche.- Cloche signée JOSEPHUS THOMAS DAWIR FUDIT HUIIC, avec la date de 1810. Cette date est certainement fautive, ce fondeur étant déjà décédé en 1757. Il reste que le blason représenté est bien celui de Joseph Thomas, dit Dawir, fondeur à Huy. Il apposait régulièrement ses armes sur ses cloches. Ce blason est bien caractéristique, avec une étoile à six pointes, à côté une fleur de lys et en dessous, un lion. Edmond De Vos l'observa déjà sur la cloche de Roclenghe datant de 1718 et signée du fondeur qui nous occupe<sup>56</sup>. Poids: 3.000 kg.  
Hauteur: 1,35 m; diamètre: 1,60 m.  
Cote reçue: B VIII 21.
- 4ème cloche.- Marquée: A.L.J. VAN AERSCHOT MAJOR SUCCESSOR A.L. V ANDENGHEYN - ME FUDIT LOVANII 1859<sup>57</sup>.

Bourgault rappela que seule la cloche de Grongnart resta en place, étant la plus ancienne de toutes.

### 3. Les deux nouvelles cloches de Georges II Slegers (1951)

Le 3 août 1949, le conseil de fabrique émit un cahier des charges pour le remplacement des trois cloches enlevées; les nouvelles devaient peser 4.730,2.700 et 390 kg<sup>58</sup>. Le 1 octobre 1950, le conseil de fabrique lança encore un cahier des charges, cette fois pour la remise en ordre des suspensions et autres accessoires des cloches. On y précise que la grosse cloche serait placée sur deux roulements à billes; que la moyenne aurait une pendaison à battant lancé, et que la plus légère aurait une pendaison à battant rétrograde.

Pour les nouvelles cloches, plusieurs fondeurs soumissionnèrent:

1. Michiels Junior, 51-53 boulevard Eisenhower à Tournai, pour 405.000 F.
2. P. Bauwens-Goossens, près Saint-Joseph à Gand, pour 424.750 F.
3. Tastenoë & Cie, 789 chaussée de Mons à Leeuw Saint-Pierre, pour 783.950 F.
4. Georges II Slegers, petit-fils des Causard, route de Bouillon à Tellin; il remporta le marché.

En réalité, sur son observation, plutôt que de livrer trois cloches dont une plus petite de 390 kg qu'il considéra tout à fait disproportionnée par rapport aux autres - une nouvelle de 4.730 kg, une nouvelle de 2.700 kg et une restée en place de 2.500 kg - Slegers proposa de ne fournir que deux nouvelles cloches et de leur adjoindre les 390 kg de métal prévus pour la troisième. Cette suggestion fut acceptée. La sonnerie serait basée sur le ré que donne la cloche restée en place. La commande, effectuée le 3 avril 1951, porta finalement sur une cloche de 4.700 kg donnant le la et une de 2.750 kg donnant le do<sup>59</sup>. La facture de Slegers, datée du 12 septembre 1951, porta donc sur deux cloches pesant en réalité un total de 7.450 kg pour le prix de 742.900 F.

Dès le 25 mai précédent, Pierre Harmel - alors Ministre de l'Instruction - et son épouse, paroissiens de St-Martin, acceptèrent la proposition que leur avait faite le curé-doyen Gillard d'être parrain et marraine des deux nouvelles cloches.

L'électrification des cloches fut assurée par Raoul Resteau, de Bruxelles.

Voici les inscriptions apparaissant sur ces deux nouvelles cloches:

1. Le Bourdon (4.700 kg). Cloche du milieu, la plus grosse.  
(Face avant:)  
JE M'APPELLE JULIENNE DE CORNILLON  
JE REMPLACE MA SŒUR  
ENLEVÉE PAR LES ALLEMANDS LE 29 MAI 1943  
DU HAUT DE LA VENERABLE TOUR  
DE LA BASILIQUE SAINT-MARTIN  
J'APPELLE LES LIEGEOIS  
A LA LOUANGE DU TRES SAINT SACREMENT  
  
(Face arrière:)  
FONDUE PAR LE MAITRE SLEGERS A TELLIN  
SOUS LE PASTO RAT DE MONSIEUR LE DOYEN GILLARD  
J'AI ETE CONSACREE A SAINT PIERRE  
PAR SON EXCELLENCE MONSEIGNEUR KERKHOFS, EVEQUE DE LIE GE  
EN L'AN DE GRACE 1951  
  
J'AI COMME PARRAIN UN ENFANT DE LA PAROISSE

MONSIEUR PIERRE HARMEL, MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,  
ET COMME MARRAINE SON EPOUSE, NEE MARIE-CLAIRE VAN GEHUCHTEN

2. La seconde cloche (2.500 kg). Cloche de gauche.

(Face avant:)

JE M'APPELLE EVE  
RECLUSE DE SAINT -MARTIN  
JE REMPLACE LA CLOCHE ENLEVEE  
PARLES ALLEMANDS LE 29 MAI 1943

DU HAUT DE LA VENERABLE TOUR DE SAINT-MARTIN  
JE CONVIE LES CHRETIENS AU SERVICE DE DIEU

(Face arrière:)

FONDUE PARLE MAITRE SLEGERS A TELLIN  
SOUS LE P ASTORAT DE MONSIEUR LE DOYEN GILLARD  
J'AI ETE CONSACREE A NOTRE-DAME DE SAINT SEVERIN  
MERE DE TOUS, PAR SON EXCELLENCE MONSEIGNEUR KERKHOFS  
EVEQUE DE LIEGE. EN L'AN DE GRACE 1951

J'AI COMME PARRAIN UN ENFANT DE LA PAROISSE,  
MONSIEUR PIERRE HARMEL,  
MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,  
ET COMME MARRAINE SON EPOUSE  
NEE MARIE-CLAIRE VAN GEHUCHTEN

La bénédiction des cloches. Exposées dans l'église pour l'occasion eut lieu le dimanche 28 octobre 1951, fête du Christ-Roi, à J.6 H, par Monseigneur Kerkhofs, évêque de Liège. Une foule nombreuse s'était rassemblée. On y remarqua, outre le parrain et la marraine, le sénateur Hanqué, le député Philipart et le baron de Moffarts, président du conseil de fabrique. Peu après 16 H, Mgr Kerkhofs sortit de la basilique pendant que la chorale de St-Servais entamait un hymne. M. Harmel, dans une courte allocution, souligna le rôle joué par les cloches dans la vie des paroissiens; il exprima le souhait que les cloches ne sonneront plus la victoire et la libération mais uniquement la paix, la chrétienté. Ensuite commença le rite de la consécration des cloches. Mgr Kerkhofs bénit le sel et l'eau et procéda au lavage et à l'onction des cloches. Les rites étaient entrecoupés de prières et cantiques. Après lecture de l'Evangile, l'évêque récita les prières du jubilé. Le Credo fut ensuite chanté en chœur. Pendant que Mgr Kerkhofs et ses assistants MM. les abbés Fisches et Gillard, doyen de St-Martin, firent tinter les premiers les cloches, le chœur chanta le "Christus vincit". Après que Mgr Kerkhofs se fut retiré, les fidèles défilèrent devant les cloches. L'événement fut relaté dans La Gazette de Liège du jeudi 25 et du lundi 29 octobre 1951.

Georges II Slegers (Tellin, 5 juillet 1907 - +ibid em, 22 mars 1970) fut le fils de Georges I qui lui apprit le métier de fondeur. Lui-même était gendre et neveu du fondeur Hippolyte Causard dont il épousa la fille<sup>60</sup>. Signalons, parmi les oeuvres maîtresses de Georges II Slegers, la grosse cloche de l'abbaye de Maredsous (7.100 kg) et celle de St-Denis à Liège (5.500 kg). Il remplaça dans tout le pays des centaines de cloches confisquées par l'occupant allemand.

## ***D. La situation actuelle***

La tour abrite trois cloches.

La cloche de gauche (côté N, S, E, O. de la tour) est "Eve", coulée par Slegers en 1951. Elle pèse 2.750 kg et donne le do.

La cloche du milieu, la plus grosse, est "Julienne de Cornillon" coulée par Slegers en 1951. Elle pèse 4.700 kg et donne le la.

La cloche de droite (côté N, S, E, O de la tour) est la cloche de Roch Grongnart de 1661, achetée en 1912 à l'église St-Denis. Elle échappa à toutes les saisies, étant la plus ancienne. Elle pèse +- 2.500 kg et donne le ré.

Un moteur électrique est adapté à ces trois cloches.

## II. Le carillon et les carillonneurs

### 1. Le carillon

Nous ne disposons d'aucune information sur le carillon; sans doute faut-il imaginer qu'un véritable instrument à clavier n'apparut qu'au 17<sup>e</sup> siècle. Ni Jorissenne<sup>61</sup>, ni Delwick<sup>62</sup> n'en parlent et les archives conservées sont d'ailleurs muettes.

On sait que ce carillon et l'horloge étaient en désordre au début du 18<sup>e</sup> siècle et que le 25 juin 1707, on chargea Michel Beurket, maître-horloger de la cathédrale St-Lambert, de le remettre en état<sup>63</sup>. L'opération fut d'importance car elle fit l'objet d'un contrat enregistré par le notaire (De) Caverenne; nous n'avons pas pu retrouver le texte de cette convention<sup>64</sup>.

Ce carillon disparut sans laisser de traces à la Révolution française.

### 2. Les carillonneurs

Théodore DE HODEMONT (en 1586)<sup>65</sup>.

Lambert-Paul DE JEHA, alias DE JEHEZ, JEHET (depuis mars 1664)<sup>66</sup>.  
Il fut baptisé à Notre-Dame-aux-Fonts le 25 juin 1638, étant le fils de Claude de Jehez et de Jeanne Sprimont<sup>67</sup>.

SALINAR (en 1681)<sup>68</sup>.

Gérard FALLAIX, alias FALAIZE (en 1693)<sup>69</sup>.

DE RIDDER (en 1706/07)<sup>70</sup>.

Un François De Ridder fut carillonneur à l'église St-Denis à partir du 14 mars 1701.

François DIEDONNIER (en 1707)<sup>71</sup>.

Peut-être le même que le précédent, son nom ayant été estropié.

Joseph PHILIPPOT, alias PHILIPAU (6 juin 1708 - +29 octobre 1729).

- Il devait jouer aux solennités, fêtes, dimanches et jeudis de l'année, pour six écus par an<sup>72</sup>.
- De 1713 au moins à 1726 au moins, il exerça comme carillonneur pour les fêtes et cérémonies ordinaires et extraordinaires de la cité, à la cathédrale St-Lambert<sup>73</sup>.
- Le 2 septembre 1729, il demanda la survivance de son office de carillonneur de St-Martin pour son fils<sup>74</sup>.

TARTICLOU (au moins depuis 1730 et encore en 1735/36).

- Actif au moins depuis 1730<sup>75</sup>.
- Le 13 juin 1731, le chapitre de St-Martin le paya pour des réparations effectuées au carillon<sup>76</sup>.
- C'est à tort qu'il a été considéré comme un fondeur de cloches<sup>77</sup>.

### III.- Les cloches d'églises décimales dépendant de St-Martin

Il ne sera évidemment question ici que des cloches qui nécessitent réparation ou remplacement, selon les mentions dans les archives de St-Martin.

#### BRUEST. BRUYST (~ BRUSTEM?)

- Refonte de la cloche décimale par Levache pour 364 florins en 1741<sup>78 79</sup>.

#### CANNE

- Le 24 février 1299, le doyen et le Chapitre de St-Martin à Liège, mandent au doyen et aux frères du Concile de Maestricht que, quoiqu'ils aient accordé, il y a trente ans environ, aux paroissiens de Canne, cinquante sous liégeois pour acquérir une plus grande cloche banale que celle qui existe, celle-ci ayant été reconnue néanmoins par lesdits paroissiens suffisante, ce don ne peut avoir pour conséquence d'astreindre le Chapitre à remplacer la nouvelle, si elle venait à être mise hors d'usage<sup>80</sup>.

#### HORPMAAL

- Refonte de la cloche décimale par Roch Grongnart en 1670<sup>81</sup>. - Réparation à la cloche en 1715<sup>82</sup>.

#### MARCHIN

- Nouvelle cloche décimale en 1768. Part de la collégiale: 329 florins<sup>83</sup>.

#### MELIN

- Refonte de la cloche décimale en 1707<sup>84</sup>.
- Ordonnance pour faire dépendre la cloche et la ramener à Liège en 1715<sup>85</sup>.

#### OVERLAAR

- Refonte de la cloche décimale par Peter Van den Gheyn en 1715 pour 220 florins<sup>86</sup>.

# Annexe

Règlement pour la sonnerie de St-Martin au 18e siècle.

(LIEGE, A.E., CoISM, n°85: Registre des anniversaires et fondations de l'insigne église collégiale St-Martin (commencé en 1739-1780), p. 10-11.

Quando pulsandum est maturius solito ad officium per Annum.

Dim: 1 adventus - Dim: 1 adventus ad matutinum quadrante ante sextam.

Purificatio.- Purificatione B.M.V. ad mat. medio sextae, ad Primam quadrante post octavam processio ad Cathedralem

Quadragesimales Processiones.- dum itur ad SS. Paulum et Joannem ad Primam hora octava  
" " ad SS. Lambertum et Dionisium quadrante post 8vam  
" " ad SS. Petrum et Crncem medio nonae  
" " ad SS. Gertrudem et Laurentium medio nonae

Palmarum.- Dom: Palm: ad matut: hora quinta ad Primam quadrante ante octavam processio ad Cathedralem.

Dom: Resurrectionis, festo Ascensionis

Dom: Pentecostes - ad matut: medio sextae, ad Primam quadrante post octavam proc: ad cathedralem.

j. Missa specialis.- Fer: 6. post Dom: Resurr: ad Primam medio nonae - ad cathed:  
S. Marci Festo S. Marci, ad Primam medio nonae proc: ad S. Laurentium.

Rogationum Fer: 2da ad S. Lambertum &c - ad Primam medio nonae.  
Fer: 3tia ad S. Laurentium - medio nonae si sint duae missae aliter quadrante ante 9nam.  
Fer: 4ta ad S. Crncem &tc quadrante post octavam.

Tran(s)lationis.- Die festo Transl: ad Primam medio nonae.

Vigilis.- Vigilia S. Petri ad Primam quadrante ante nonam.

" S. Jacobi " " quadrante post octavam si sint duae missae, alio quin ante nonam.  
" S. Laurentij " quadrante ante nonam.

Vigilia.- Assumptionis " proc: ad Cathed: pro missa speciali ad Primam quadrante ante nonam.

# Iconographie

Fig. 1. LIEGE (Eglise St-Martin).- La cloche de Roch Grongnart (1661) provenant de l'église St-Denis. (Photo M.-H. Marganne).

Fig. 2. En-tête de lettre du fondeur de cloches A.-L.-J. Van Aerschodt aîné, 125 rue de Namur à Louvain, utilisée en 1857. (LIEGE, CuSM, cote VTI-A-1).

Fig. 3. La réquisition des cloches, fin mai 1943. (LIEGE, CuSM, cote VII-A-I).

Fig. 4. La cloche de Joseph Thomas, dit Dawir - on observe son blason - au moment de sa réquisition en 1943. Elle provenait du beffroi de Huy pour laquelle elle avait été coulée en 1756. (Copyright IRPAjKIK, Bruxelles; cliché n°43.175 A de 1943).

Fig. 5. Le gros Bourdon de A.-L.-J. Van Aerschodt (1856; près de 4,7 tonnes). (Copyright IRPA;KIK, Bruxelles; cliché n°42.339 A de 1943).

Fig. 6. Idem. (Copyright IRPA;KIK, Bruxelles; cliché n°42.356 A de 1943).

Fig. 7. Idem.- Décor néo-gothique avec succession de saints personnages et hostie rayonnante. (Copyright IRP AIKIK, Bruxelles; cliché n°42.340 A de 1943).

Fig. 8. Idem.- Inscriptions en caractères gothiques et millésime de MDCCCL VI (= 1856). (Copyright IRPAIKIK. Bruxelles; cliché n°42.357 A de 1943).

Fig. 9. La petite cloche de A.-L.-J. Van Aerschodt (1856; 200 kg). (Copyright IRPA;KIK, Bruxelles; cliché n°43.176 A de 1943).

Fig. 10. La cloche "Julienne de Comillon" de Georges II Slegers (1951), avant sa montée. Donnant le la, elle pèse 4.700 kg. (LIEGE, CuSM, cote VII-A-1).

Fig. 11. En attendant la bénédiction des deux nouvelles cloches, remplaçant celles qui avaient été réquisitionnées par l'occupant. On aperçoit au premier rang, le parrain et la marraine des cloches: Pierre Harmel, alors Ministre de l'Instruction publique et son épouse Marie-Claire Van Gehuchten (dimanche 28 octobre 1951). (LIEGE, CuSM, cote VII-A-1).

Fig. 12. Monseigneur Kerkhofs, évêque de Liège, se préparant à bénir les nouvelles cloches. On aperçoit aussi l'abbé Gillard, curé-doyen de St-Martin (dimanche 28 octobre 1951). (LIEGE, CuSM, cote VII-A-1).

Fig. 13. Souvenir de la bénédiction des deux nouvelles cloches (dimanche 28 octobre 1951). (trnGE, CuSM, cote VII-A-1).



# Notes

## Sigles

### LIEGE

A.E. = Archives de l'Etat.

ColSM = Collégiale St-Martin à Liège

ColSM/Sup = Collégiale St-Martin à Liège, supplément FF = Fonds français.

CuSM = Cure de St-Martin à Liège

BibGS = Bibliothèque du Grand Séminaire

---

<sup>1</sup> LIEGE, A.E., ColSM/Sup, n°105.- Voir au 12 novembre 1504.

<sup>2</sup> LIEGE, A.E., ColSM, n°56.- Voir au 15 décembre 1617, fol. 188 r°.

<sup>3</sup> LIEGE, A.E., ColSM, n°64.- Voir au 9 janvier 1664.

<sup>4</sup> G. VAN DEN BERGH et N. MEEUS, Dictionnaire des facteurs d'instruments de musique en Wallonie et à Bruxelles. du 16<sup>e</sup> siècle à nos jours, Liège, P. Mardaga, 1986, p. 196-197.

<sup>5</sup> LIEGE, A.E., ColSM/Sup, n°114: "De Ceremonys et rebus observari solitis in ecclesia collegiata S. Martini Leodii. Actum 11ajuny anno 1623...", fol. 2 v°.

Nomina Campanarum S. Martini 1624 Sept. ultimo.

Primette, Seconde, Tertio, Quarto

Viquarto, Bixi, Pentecoste

Marie, Glorieuse Martin

Pour sonner Martin il faut 16 hommes.

Pour Marie 4.

Pour Pentecoste 2.

Pour Bixi 2.

(autre main:) Il faut y ajouter l'Egidiene donnée par feu Mr Gille Harzeus en son vivant Chanoine d'Ouffet.

<sup>6</sup> LIEGE, A.E., ColSM, n°65, fol. 19 r°.

<sup>7</sup> Il n'est pas cité dans M. HAINE et N. MEEUS, Dictionnaire... op.cit., p. 379-380.

<sup>8</sup> LIEGE, A.E., ColSM, n°85: Registre contenant la liste des chanoines et bénéficiers, les serments prêtés, les droits de réceptions, la liste des anniversaires et fondations (1739-1780), p. 10.- Nous publions ce règlement en annexe.

<sup>9</sup> E. DE VOS, "Les fondeurs de cloches au Pays de Huy (XLIII).- Démolition de la tour de la cloche", L'Organiste, XXVII, 1995, n°3, p. 123-126.

<sup>10</sup> LIEGE, ColSM/Sup, n°511.- Voir à 1766/67, p. 25 et 28, et à 1767/68, p. 24.

<sup>11</sup> LIEGE, A.E., ColSM/Sup, n°511.- Voir à 1766/67, p. 19.- Précisons qu'en 1785, les chanoines étaient encore redevables de la somme énorme de 4.000 florins à la veuve Petitjean pour la dépense des cloches (communication de R. Delwick à J. Quirin).

<sup>12</sup> E. DE VOS, "Les fondeurs de cloches au Pays de Huy (XXIII): Joseph Thomas Dawirs refond la grosse cloche de la ville de Huy, 1724", L'Organiste, XXV, 1993, n° 1, p. 52-59.- On y trouve le contrat du 3 juillet 1724 pour la première refonte par Joseph Thomas.

<sup>13</sup> Id., "Les fondeurs de cloches au Pays de Huy (XLI): La cloche de ville, en concurrence", L'Organiste, XXVII, 1995, n°1, p. 26-28.

<sup>14</sup> LIEGE, A.E., ColSM/Sup, n°511, p. 27.

<sup>15</sup> LIEGE, BibGS, Journal des doyens de St-Martin à Liège.- Voir à l'année 1856.

<sup>16</sup> M. HAINE et N. MEEUS, art. Thomas, Joseph et Pierre, dans: M. Haine et N. Meeus, Dictionnaire... op. cit., p. 403.

<sup>17</sup> LIEGE, A.E., ColSM/Sup, n°511:

- 8 août 1766: Le 8<sup>e</sup> dité paiez au Sr Legros pour la façon de my, sol et la p(ar) q(uitance) n°51: f. 603.

- 7 septembre 1766: Le 7<sup>e</sup> payé au Sr Legros pour toutes ses prétensions p(ar) q(uitance) n°3: f. 1.526=12

<sup>18</sup> LIEGE, A.E., ColSM, n°75, fol. 192 va: Messieurs ordonnent qu'il soit relâché au Sieur Legros une attestation en forme à l'égard des cloches qu'il a fondu(es).

---

<sup>19</sup> LIEGE, A.E., CoISM, n°85, p. 278 et 279.  
Août 1766.

Benedictio trium camp(ana)rum pro Ecclesiâ nostrâ. -Die undecima Augusti 1766 post vesp(era)s R(everendus) D(ominus) Aegidius Jacobus De Hubens benedixit et consecrav(ita)t tres campanas in turri apponendas, tertiam in honorem SS. Trinitatis et S. Juliana, quintam Qff in honorem S. Britij, sextum in honorem S. Lamberti et B. Aevoe, hac ceremon(ia) facta est in claustris.

Septembre 1766.

Benedictio campanorum pro eccl. n(ost)râ. - Die decimâ tertiâ septembris 1766 post summum sacrum R.D. Andreas Michael ~Hubens benedixit et consecrav(ita)t duas campanas in turri apponendas, septimam in honorem S. Leodegarij et B: Isabella, octavam in honorem SS. Remacli et Euraclij - haec ceremon(ia) facta est in claustris.

<sup>20</sup> LIEGE, A.E., CoISM/Sup, na 511.- Voir à 1767/68, p. 27: "Le 22 (juillet 1768) paiez au Sr Legros pour 2 cloches Ré et My par q(ui)tt(an)ce n°41: f. 1.110=4=12".

<sup>21</sup> A. DOUILLET, "Le fondeur de cloches Martin Legros (1714-1789)", L'Organiste, XIII, 1981, n°3, p. 142-151 (146).- Traduction d'un article de R. CUNIDERT, dans: Jahrbuch des Kölnischen Geschichtsvereins, X, 1928, p. 127-138.- Voir aussi W. BAUMEISTER, "Martin Legros, Këlner Glockengüsse", ibidem, X, 1928, p. 139-162 (146).

Nous n'avons pas retrouvé cette relation dans La Gazette de Liège, pas plus que, bien avant nous, J. Quitin qui ép(ul)cha ce journal pour tout ce qui concerne le monde musical.- Voir: J. QUITIN, "Mentions intéressantes la musique et les musiciens relevés dans la Gazette de Liège, imprimée chez F.J. Desoer, à la Croix d'Or, sur le Pond'Isle, à Liège, depuis le 18 avril 1764" (jusqu'à 1789), Bulletin de la Société liégeoise de Musicologie, n°34 (1981) à n°67 (1989)

<sup>22</sup> W. BAUMEISTER, "Martin Legros... art. cit."

<sup>23</sup> C. SCHECHT, "Das Glockenspiel zu Malmedy", Deutsche Uhrmachzeitung, 24.09.1904.G. HUYBENS, Carillons et tours de Belgique, Crédit Communal, coll. "Museum Nostra", Gand, 1994, p. 122.

<sup>24</sup> A. DOUILLET, "Le fondeur de cloches Martin Legros... art. cit.", p. 146.- Voir aussi K. FAGNOUL, "Un fondeur de cloches européen: Martin Legros, de Malmedy", Tradition wallonne, n°11 de la série "Catalogues et monographies", J. Fraikin (dir.), Ministère de la Communauté française de Belgique, Section de l'Ethnologie, Bruxelles, 1998, p. 97-104.

<sup>25</sup> LIEGE, A.E., CoISM/Sup, n°511.- Voir à 1766/67, p. 24. 26 LIEGE, A.E., CoISM/Sup, n°511.- Voir à 1765/66, p. 24.

<sup>26</sup> LIEGE, A.E., CoISM/Sup, n°511.- Voir à 1766/67, p. 24. 26 LIEGE, A.E., CoISM/Sup, n°511.- Voir à 1765/66, p. 28

<sup>27</sup> Th. GOBERT, Liège à travers les âges.- Les rues de Liège, t. VIII, 1924-1929, réédition Culture et Civilisation, Bruxelles, 1977, p. 29, note 97.

<sup>28</sup> LIEGE, A.E., F.F. n°50912:

"S. Martin. Il existait dans le clocher huit cloches, deux ont été réservées, et les six autres mis à la disposition du Gouverneur. Le C(itoyen) Collard\* chargé d'effectuer la descente de ces 6 cloches a été accusé d'en avoir voulu soustraire deux, qui sont encore restées au local de l'ancienne administration, et sur lesquelles une du(t) avoir été mis(e) sous scellé.

Le C(itoyen) Collard traduit devant le tribunal correctionnel s'en excuse. Il a été acquitté. Il n'y a pas d'appel, le délai pour appeler est passé. D'ailleurs l'affaire ne présente aucun intérêt, puisque les cloches qu'on disoit avoir été soustrait(e)s ont été remises ce jour en la possession du Gouvernement. Il ne peut y avoir de difficulté, d'en faire lever le scellé pour m'en donner livraison.

On pense qu'il conviendrait de réserver ces deux cloches pour augmenter la sonnerie du temple de la Victoire mais il y en a déjà deux réservées. D'ailleurs on observe que la sonnerie de St Martin étoit autrefois composée de 8 cloches, les 2 1ères sont restées, les 2 qui sont déposées au local de l'ancienne ad(ministrati)on ne founiroient plus l'accord par la suppression des 4 autres qui ont été brisées. Ce n'est pas dans le bruit, mais dans l'accord que consiste la beauté d'une sonnerie, ainsi ces deux cloches deviennent inutiles, elles ne peuvent plus servir (...).

(Sans date mais la pochette comporte celle du II brumaire an IX = 2 novembre 1800).

Signalé par J.-P. FELIX, "Les saisies de cloches dans le Département de l'Ourthe", dans: Tradition wallonne... op. cit., p. 221-242 (235).

\* Suite à des recoupements, il convient de lire Chaudoir.

<sup>29</sup> François Chaudoir (Liège, 12 décembre 1759), petit-fils de Joseph Chaudoir qui installa une fonderie à Liège, là où se trouvait la prison St-Léonard, résidait près de l'église St-Hubert. En 1783, il fonda les cloches du carillon de Tongres. Il était décédé le 4 frimaire an III (= 24 novembre 1794) quand il est question de sa veuve (LIEGE, A.E., F.F., n°4932).

---

<sup>30</sup> LIEGE, A.E., F.F. n°50912.

<sup>31</sup> Pesant 4.227 kg, ce Bourdon n'était pas la cloche de Huy dont on sait qu'elle pesait 5.4431h livres, ni la plus grosse de celles coulées par Martin Legros en 1766, laquelle ne pesait "que" 3.400 livres. Nous pensons dès lors à une cloche plus ancienne ayant survécu jusque là, et plus particulièrement à "Martin" qu'un état de 1624 précise qu'il fallait 16 hommes pour la mettre en action.

<sup>32</sup> LIEGE, BibGS, Journal du doyen Joseff, doyen de St-Martin (nommé le 1 avril 1882). D'après le Registre des Marguilliers; voir au 17 janvier et au 12 mai 1809.

<sup>33</sup> P.-F. VERNIMMEN, art. Van den Gheyn, André-Louis, dans: M. Haine et N. Meeùs, Dictionnaire... op. cit., p. 423-424.

<sup>34</sup> LIEGE, BibGS, Journal du doyen Joseff, p. 11.- D'après le Registre des Marguilliers.

<sup>35</sup> LIEGE, CuSM, Registre des Marguilliers.- Voir au 17 janvier 1809.

<sup>36</sup> LIEGE, BibGS, Journal du doyen Joseff, p. 13.- D'après le Registre des Marguilliers et le Registre des correspondances.- Voir au 10 mai 1808.

<sup>37</sup> LIEGE, BibGS, Journal des doyens, p. 25.- D'après Reg. Fabr. n.- Voir aux 6 octobre 1839; 8 mars et 13 décembre 1840.

<sup>38</sup> P.-F. VERNIMMEN, art. Van Aerschodt, dans: M. Haine et N. Meeùs, Dictionnaire... op. cit., p.407-411.

<sup>39</sup> J. QUITIN, "Monsieur Magis et l'Ecole de Musique de l'Hospice des Orphelins de Liège. Esquisse socio-musicologique", dans: H. Vanhulst et M. Haine (éd.), Musique et Société, Bruxelles, 1988, p. 53-69.

Henri-Guillaume Magis (Liège, 1800 - 1863), demeurant au Mont Saint-Martin n°612/19, fut membre de la fabrique d'église St-Martin et "maître-régent de l'Archiconfrérie du Saint-Sacrement". Il fut aussi un des bienfaiteurs de l'Hospice des Orphelins de Liège, alors situé rue Agimont. En 1841, il y avait créé une école de musique dont la chorale participait à divers concerts de bienfaisance et à certains offices solennels. C'est ainsi qu'il fut amené à diriger à St-Martin le "Lauda Sion" de Félix Mendelssohn-Bartholdy, au Salut du 11 juin 1846 à l'occasion du jubilé de la Fête-Dieu. Chorale et orchestre furent composés de professionnels mais aussi de beaucoup d'amateurs, Magis n'ayant pu obtenir les subsides escomptés. Si Magis fut de bon conseil dans l'élaboration de la convention avec le fondeur de cloches pour St-Martin, il se montra bien moins compétent quand il s'agit du nouvel orgue Joseph Merklin de la collégiale St-Barthélemy en 1847: cet instrument se présenta comme très novateur dans sa composition et Magis se montra très fermé aux innovations. Merklin tenta bien de le convaincre mais en vain; heureusement, le facteur reçut le champ libre du curé.- Voir: J.-P. FELIX, Histoire des orgues de l'église St-Barthélemy à Liège, Bruxelles, L'Auteur, 1999, p. 31-32.

<sup>40</sup> LIEGE, CuSM, cote VII-A-1.

<sup>41</sup> LIEGE, A.E., CuSM, cote VII-A-1.

"Le Bureau des Marguilliers de l'Eglise primaire de St-Martin, à Liège, agissant en exécution de la délibération du conseil de fabrique en date du 18 Mai 1855, d'une part;

Et Monsieur A.L.J. Van Aerschodt, aîné, successeur de A.L. Vandengheyn, fondeur de cloches, domicilié à Louvain, rue de Namur n°125, d'autre part;

sont convenus de ce qui suit:

Monsieur Van Aerschodt s'engage à fournir à l'Eglise primaire de St-Martin, à Liège, un bourdon donnant un ton plus bas que la grosse cloche qui est actuellement dans la tour et avec laquelle il devra se trouver en parfaite harmonie. Ainsi il devra non seulement donner un ton plus bas, mais encore faire entendre la tierce dans ses fausseries et le mélange des métaux sera combiné dans les proportions qu'exigent les règles de l'art, afin que cette cloche soit agréablement sonore et d'une puissante et longue vibration.

Ce bourdon aura un poids de quatre mille quatre-vingt kilogrammes environ. Le pesage en sera fait, aux frais du fondeur, en présence d'un délégué du bureau des Marguilliers de ladite fabrique, soit à Liège, soit à Louvain.

Le fondeur s'engage à reprendre à la fabrique St-Martin deux de ses vieilles cloches, savoir: le ré et le mi, pesant ensemble deux mille trois cent nonante six kilogrammes, mais il en sera déduit cinq pour cent pour déchet, de sorte qu'il restera net deux mille deux cent soixante seize kilogrammes (2.276) à déduire du poids total de la cloche. Il sera en outre accordé à Monsieur Van Aerschodt, cinquante trois centimes par kilogramme de métal vieux, pour frais de fonte, soit mille deux cent six francs vingt-huit centimes. Ainsi le métal neuf à fournir par le fondeur sera de mille huit cent quatre kilogrammes environ (1.804), qui lui sera payé, frais de fonte compris, à raison de trois francs quatre-vingt dix centimes (3,90) le kilogramme.

Ledit bourdon sera livré au pied de la tour St-Martin dans les trois mois à dater de la présente. La mise en place aura lieu aux frais de la fabrique ainsi que le transport des vieilles cloches de Liège à Louvain, mais les frais de transport de la nouvelle cloche, de la fabrique jusqu'au pied de la tour, seront supportés par le fondeur.

Monsieur Van Aerschodt répond de cette cloche pendant une année à partir du jour où elle sera mise en volée pour la première fois et après qu'il se sera assuré qu'elle est suspendue dans sa chambrée, suivant les règles voulues. Il sera dressé procès-verbal de cette vérification.



---

<sup>72</sup> LIEGE, A.E., CoISM, n°69, fol. 43r° (8 juin 1708) : "Messieurs ont accordez à Philippoz un de leurs chantres, six écus par an, à charge de jouer sur leur carillon, aux solemnitez, festes et dimanches et jeudy de l'année".

<sup>73</sup> B. WODON, "Trompettes, tambours et carillonneurs de la cité de Liège.- Notes d'archives recueillies par Bernard Wodon", Bulletin de la Société Liégeoise de Musicologie, n°12, octobre 1975, p. 13-22.

<sup>74</sup> LIEGE, A.E., CoISM, n°180, fol. 174 v°.

<sup>75</sup> LIEGE, A.E., CoISMISup., n°504.

<sup>76</sup> LIEGE, A.E., CoISM, n°107.

E. PONCELET, "Documents inédits sur quelques artistes liégeois (2e partie)", Bulletin des Bibliophiles liégeois, V, 1892-1895, p. 105-164.

<sup>77</sup> Ph. VENDRIX, art. Tarticlou, dans: M. Haine et N. Meeùs, Dictionnaire... op. cit., p. 397.

<sup>78</sup> LIEGE, AE., CoISM, n°73, fol. 226 r°.- Voir au 9 juin 1741: "Mess(ieu)rs ont députez le S(ei)g(neu)r De Crassier leur confrère administrateur de la fa bric que, pour se rendre à Bruyst avec le S(ieu)r Levage (lire: Levache) omni meliori modo avec icelluy pour refondre et réparer la cloche décimale de ce lieu et y adjouter à cet effet deux cent livres de métal, et pas plus, sans avoir communiqué au chapitre, en cas il en faudroit davantage".

<sup>79</sup> LIEGE, A.E., CoISMISup, n°509.- Voir à l'année 1740: "Au S(ieu)r Levage p(ar) 2 q(uit)(an)ces p(ou)r sa cloche de Bruest: 364-2-3".

<sup>80</sup> J.-G. SCHOONBROODT, Inventaire analytique et chronologique des chartes du Chapitre de Saint-Martin. à Liège, Liège, J. Desoer, 1871, p. 41, charte n°142.

<sup>81</sup> LIEGE, A.E., CoISM/Sup, n°480.- Voir au 29 avril 1670: "Solvi Rocho Grongnart pro laminis aeris pro campana decimali de Horpmael, n°36: f. 21".

<sup>82</sup> LIEGE, A.E., CoISM, n°71, fol. 48 v°.- Voir au 28 juin 1715.

<sup>83</sup> LIEGE, A.E., CoISM/Sup, n°511.- Voir au 15 juin 1768.

<sup>84</sup> LIEGE, A.E., CoISM, n°70, fol. 79 r°et 80 v°.- Voir au 2 septembre 1707.

<sup>85</sup> LIEGE, AE., CoISM, n°71, fol. 50 r°.- Voir au 5 juillet 1715.

<sup>86</sup> LIEGE, AE., CoISM/Sup, n°504.- Voir au 2 août 1715: "Le 2 payé à Peter Vandengheye (sic) pour avoir fondu la cloche d'Overlaer co(mm)e par quitt(ance) n°61 f.22 0".